



RAPPORT DE LA

Commission des finances

CHARGÉE D'ÉTUDIER LE

PREAVIS 71/2021

Cautionnement Télé-Dôle SA

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission s'est réunie par visioconférence le jeudi 20 mai 2021 afin d'étudier l'objet cité en titre en présence de Mme Chantal Landeiro membre du Comité de direction responsable des finances, de Mr Boris Mury secrétaire général, et de Mr David Saugy Boursier, de Région de Nyon. Elle s'est réunie à huis clos les 21 et 24 mai.

Préambule

Afin que Télé-Dôle SA puisse pérenniser ses activités avec comme client principal SOGESTAR, le CODIR de la Région de Nyon, principale actionnaire de Télé-Dôle SA, propose son cautionnement pour emprunter auprès de banques ou du Canton de Vaud

Le cautionnement demandé aujourd'hui n'est donc pas une demande de financement mais il a, en fonction du risque associé, un impact sur l'endettement de la Région.

Discussion générale

La COFIN avait demandé dès le début 2019 des précisions sur la façon dont la trésorerie des fonds dédiés (TP, FRET, DISREN etc...) était gérée en vue de faire un rapport au Conseil sur ce sujet. Les informations présentées au bilan ne permettent pas de séparer de façon simple, les sommes reçues pour ces fonds dédiés (présents et passés) ainsi que les éléments de l'actif et du passif qui leur sont associés, de la partie « fonctionnement » du bilan.

Certaines liquidités liées à ces fonds ont été dans le passé utilisées pour financer le fonctionnement de la Région (dont l'octroi de prêts). Par suite des discussions qui ont eu lieu lors de nos diverses séances, nous avons reçu comme information que si l'intégralité des fonds dédiés avait dû être engagée au 31 décembre 2020, il manquerait le montant de CHF 1'028'003.17 à la Région.

Dans ces conditions, nous nous sommes posé la question de l'endettement estimé de la Région :

Trésorerie négative au 31.12.2020	CHF	1'028'003.17
Cautionnement au 31.12.2020	CHF	220'149.-
Cautionnement PR 71-21	CHF	165'000.-
Total	CHF	1'413'152.17

Auquel il faut potentiellement rajouter les autorisations d'emprunts que le Conseil a déjà accordé notamment à la suite du préavis 57-2020 (transition écologique du Grand Genève) pour CHF 100'000 (sous déduction des participations tierces à recevoir).

Pour rappel : le plafond d'endettement statutaire de la Région est de CHF 2'000'000.-

Constat

Il nous est impossible de statuer, au vu des informations reçues à ce jour, sur les risques réels liés à ces cautionnements pour un montant total de CHF 3'948'935 incluant le présent préavis. Cependant, la COFIN considère que les risques évalués dans le préavis (entre 5% et 10%) pourraient être plus importants et qu'une analyse plus approfondie de ceux-ci devrait être menée.

Conclusion

La COFIN n'est pas convaincue que le plafond d'endettement de la Région ne soit pas déjà atteint et à tout le moins considère que s'il ne l'était pas, nous en sommes très proche. C'est pourquoi elle recommande qu'une analyse de risque des cautionnements de prêt soit effectuée dès le début de la prochaine législature et que sans cette information, aucun endettement supplémentaire et/ou cautionnement ne devrait être accordé par le Conseil.

Néanmoins, vu l'importance stratégique de Télé-Dôle tant pour la Région que pour sa population, nous proposons au Conseil Intercommunal d'accepter le préavis 71-2021 relatif à une demande de cautionnement de CHF 1'650'000.- soit :

D'approuver le cautionnement de CHF 1'650'000.- en faveur de Télé-Dôle SA,

De mandater le comité de direction afin qu'il analyse toutes les options, y compris reprise totale ou partielle par un tiers des actions de Télé-Dôle SA

Le Muids le 23 mai 2021

LES MEMBRES DE LA COMMISSION	
Christian Graf Président	Excusé
Arnex-sur -Nyon	
Francis Costiou	Signature
La Rippe	
Frédéric Guilloud Rapporteur	Signature
Arzier - Le Muids	
Anthony Hinder	Signature
Gingins	
Laurent Kilchherr	Excusé
Founex	
Bruno Dard	Signature
Signy-Avenex	